

## Inscription des élèves de 4 ans handicapés

Mon enfant aura 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre.  
S'il présente un handicap et a des besoins particuliers,  
peut-il avoir accès à un service scolarisation ?

Centre de services scolaire de Laval  
Services éducatifs, secteur jeunes

Mise à jour : 28 janvier 2022

Votre enfant aura 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre. Il présente un handicap et a des besoins particuliers. Peut-il dans ce cas avoir accès à la scolarisation au préscolaire? Afin de répondre à vos questions et de guider vos démarches, voici quelques informations qui vous seront utiles.

## **Admissibilité à la scolarisation 4 ans**

Le Régime pédagogique prévoit que l'élève handicapé ayant atteint l'âge de 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire en cours et dont les parents en ont fait la demande, est admis à l'éducation préscolaire. Toutefois, certaines conditions s'appliquent.

Dans un premier temps, l'école d'aire de desserte inscrit cet élève si des évaluations professionnelles transmises à l'école par les parents attestent d'un handicap.

L'admissibilité de l'élève sera confirmée aux parents si l'analyse du dossier permet de statuer que l'évaluation du fonctionnement global de l'élève, effectuée par un personnel qualifié, révèle qu'il répond aux trois conditions suivantes :

- L'élève est reconnu handicapé par le MEES (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) ou au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées;
- L'élève présente des incapacités qui limitent ou empêchent sa participation aux services éducatifs;
- L'élève a besoin d'un soutien pour fonctionner en milieu scolaire.

## **Services de scolarisation offerts au Centre de services scolaire de Laval**

Selon la situation de chaque élève, quatre types de scolarisation sont possibles :

1. Lorsque possible et souhaitable pour un élève, la mise en place d'un **protocole de collaboration entre le centre de services scolaire et le milieu de garde** fréquenté par l'élève est privilégiée. Cette collaboration a pour objectif de faciliter l'intégration harmonieuse de l'enfant lors de son entrée au préscolaire l'année suivante.

L'élaboration d'un plan d'intervention établi lors d'une rencontre à laquelle participent les parents, le professionnel du milieu scolaire, les partenaires impliqués dans le suivi de l'enfant et les intervenants du milieu de garde permet d'assurer une action concertée auprès de l'enfant tout au long de l'année.

Une deuxième rencontre ayant pour objectif de réviser le plan d'intervention, et à laquelle est invitée la direction de l'école d'aire de desserte, permet de faire le point sur les besoins de l'enfant en vue de la prochaine rentrée scolaire.

2. Selon les besoins de l'élève et la situation, l'admission en **classe de stimulation 4 ans** peut être proposée aux parents. L'élève bénéficie alors d'une scolarisation mi-temps au sein d'un groupe d'élèves ayant des besoins similaires.
3. Selon les besoins de l'élève et la situation, l'admission en **classe stimulation avec des élèves de 5 ans** peut être proposée aux parents. L'élève bénéficie alors d'une scolarisation mi-temps au sein d'un groupe d'élèves ayant des besoins similaires.
4. Dans certains cas d'exception, la scolarisation à mi-temps dans une **classe de préscolaire 5 ans** de l'école de l'aire de desserte pourrait être proposée.

## **Processus lié à la demande de scolarisation 4 ans pour un enfant handicapé**

### **Les responsabilités des parents :**

- À compter du début de la période officielle d'inscription précédant l'entrée scolaire de votre enfant, procéder à son inscription en contactant l'école d'aire de desserte et en ayant en main :
  - Son certificat de naissance;
  - Deux preuves de résidence valides avec le nom du parent et l'adresse de résidence;
  - Tous les rapports d'évaluation (médical, orthophonie, psychologie, ergothérapie, physiothérapie, multidisciplinaire, etc.) et d'observation (centre de réadaptation, milieu de garde, etc.) concernant votre enfant.

**Note :** Si vous ne disposez pas de tous les rapports pertinents au moment de l'inscription, vous serez invités à compléter un formulaire d'autorisation permettant aux professionnels impliqués auprès de votre enfant de transmettre ces documents à l'école.

### **Les responsabilités de l'école d'aire de desserte:**

- Procéder à l'inscription de l'élève;
- Faire compléter par les parents les formulaires d'autorisation reliés à la transmission d'informations entre organismes;

- Transmettre aux Services éducatifs une copie des rapports professionnels et des documents complétés lors de l'inscription;
- Communiquer avec les parents, s'il y a lieu, afin de les informer qu'un protocole de collaboration pourra être établi et assurer le suivi auprès des partenaires impliqués afin de procéder à la signature du protocole.

### **Les responsabilités des services éducatifs :**

- Répondre aux questions des parents relativement aux services offerts au Centre de services scolaire de Laval;
- S'assurer de disposer de tous les documents pertinents à l'analyse du dossier de l'enfant;
- Procéder à l'analyse du dossier de l'élève et à l'évaluation de ses besoins et capacités en tenant compte des recommandations professionnelles et observations transmises;
- Informer les parents de l'admissibilité ou non de leur enfant à la scolarisation 4 ans et des types de service pouvant être proposés;
- Assurer la transmission du dossier à la direction de l'école d'accueil;
- Assurer la transmission du dossier à la direction de l'école de l'aire de desserte dans le cas où la fréquentation à mi-temps d'une classe de préscolaires 5 ans ou l'élaboration d'un protocole d'entente avec le milieu de garde est l'option privilégiée;

### **Les responsabilités de l'école d'accueil :**

- Communiquer avec les parents afin d'amorcer le processus d'accueil de l'élève en vue de son entrée à l'école.

Liste des écoles dispensant des services de scolarisation aux élèves handicapés de 4 ans

#### **École Villemaire**

Classe stimulation 4 ans – volet TSA

#### **École St-Gilles**

Classe stimulation 4 ans – volet TSA et DIM

#### **École J.-Jean-Joubert - École à mandat régional**

Classe stimulation 4 ans - volet déficience auditive

#### **École Jean-Piaget - École à mandat régional**

Classe stimulation 4 ans – volet déficience motrice grave et déficience intellectuelle profonde

## **Pour en savoir plus...**

Pour plus d'information quant à la scolarisation des élèves handicapés de 4 ans, veuillez communiquer avec l'une des professionnelles suivantes :

### **Déficiences langagières**

Sophie Bustamante  
[SBustamante@cslaval.qc.ca](mailto:SBustamante@cslaval.qc.ca)

**Troubles du spectre de l'autisme (TSA)**  
**Déficiences motrices graves**  
**Retard global du développement**  
**Autres diagnostics** que ceux nommés précédemment

Geneviève Dufour  
[GDufour@cslaval.qc.ca](mailto:GDufour@cslaval.qc.ca)

Lydia Hubert  
[LHubert@cslaval.qc.ca](mailto:LHubert@cslaval.qc.ca)

Laurence Lambert  
[LLambert@cslaval.qc.ca](mailto:LLambert@cslaval.qc.ca)